

Compte rendu  
Réunion du conseil municipal  
Du 26 juin 2020

**Avis de convocation** : le dix-neuf juin deux mille vingt, la convocation a été faite à chacun des membres du conseil municipal pour le vingt-six juin deux mille vingt.

Le vingt-six juin deux mille vingt, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Louise CARTIER, Maire

**Etaient présents** : Mme Louise CARTIER, MM Pierre PRUE, Bruno COUARD, Mmes Brigitte PRISOT Christelle LEMAITRE, Evelyne LEMAITRE, MM Robert BUZY, Patrick BONDOUX, Serge DUMAS, Mme Elisabeth SCHNEIDER.

**Secrétaire** : Mme Evelyne LEMAITRE

La séance est ouverte, le quorum étant atteint, lecture est faite du compte-rendu de la précédente séance.

**Compte administratif 2019 – Budget assainissement :**

Sous la présidence de Monsieur Pierre PRUE, 1er adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2019, qui s'établit ainsi :

**Exploitation :**

- Recettes :	67 402, 37 €
- Dépenses :	56 062, 33 €
Résultat de l'année 2019 :	11 340, 04 €

**Investissement :**

- Recettes :	17 807, 16 €
- Dépenses :	15 431,28 €
Résultat de l'année 2019 :	2 375, 88 €

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 comptabilité assainissement.

**Affectation du résultat au 31/12/2019 comptabilité assainissement :**

<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	
Résultat de clôture 2018 :	69 713.03 €
+ Résultat 2019 :	11 340.04 €
= Résultat de clôture 2019 :	81 053.07 €
<b><u>Section d'investissement :</u></b>	
- Résultat de clôture 2019 :	2 375.88 €
- Résultat 2018 :	9 327.72 €
- Résultat de clôture 2019 :	11 703.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent global d'investissement : 11 703.60 € au compte R001
- Affectation de l'excédent global de fonctionnement : 81 053.07 € au compte R002

### **Compte de gestion 2019 budget assainissement :**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion 2019 du service assainissement, établi par Madame la Comptable Publique.

Le montant des titres 85 209.53 € et le mandat émis, 71 493.61 €, sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2019 du service assainissement.

### **Tarif de l'assainissement pour l'année 2020 :**

Le conseil municipal statue sur le montant de la part facturée pour le compte de la commune, aux administrés raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Il n'y a pas eu d'augmentation depuis l'année 2017 et le budget assainissement est un budget autonome. Monsieur Prue propose une augmentation de 3 centimes dès 2020, pour ne pas avoir recours à une hausse importante sur les années à venir.

L'assemblée passe au vote :

2 voix pour une augmentation de 3 centimes par m<sup>3</sup> d'eau, de la part facturée pour le compte de la commune, aux administrés raccordés au réseau d'assainissement collectif (Mme Priset, M Prue)

8 voix contre l'augmentation.

Le conseil municipal à la majorité des voix,

- décide de ne pas augmenter la part facturée pour le compte de la commune aux usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif pour l'année 2020.
- Charge Mme le Maire d'informer Véolia eau de cette décision.

### **Budget primitif assainissement 2020 :**

Après avoir entendu le rapport de madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte dans son ensemble le budget primitif assainissement 2019.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation : 155 114.07 €

Section d'investissement : 89 603.60 €

### **Compte administratif 2019 – Budget commune :**

Monsieur Pierre PRUE donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

- Recettes : 739 842,80 €

- Dépenses : 553 750.84 €

Résultat de l'année 2019 : 186 091,96 €

Investissement :

- Recettes : 199 823,08 €

- Dépenses : 196 603,49 €

Résultat de l'année 2019 : 3 219,59 €

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 comptabilité commune.

## **Affectation du résultat au 31/12/2019 comptabilité commune :**

### **Section de fonctionnement :**

Résultat de clôture 2019 :	186 091.96 €
- Affectation du résultat 2019 :	156 618.91 €
+ Résultat 2018 :	313 095.15 €
= résultat de clôture 2019 :	342 568.20 €

### **Section d'investissement :**

- Résultat de clôture 2019 :	3 219.59 €
- Résultat 2018 :	- 79 711.09 €
- Résultat de clôture 2019 :	- 76 491.50 €
Restes à réaliser en dépenses :	31 260.60 €
Besoin de financement :	107 752.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation du besoin de financement à couvrir en 2020 :  
107 702.10 € au compte 1068
- Affectation du déficit global d'investissement :  
76 491.50 € au compte D001
- Affectation de l'excédent global de fonctionnement :  
234 816.10 € au compte R002

## **Adoption du compte de gestion commune 2019**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion de la comptabilité communale de l'exercice 2019, établi par Madame la Comptable Publique.

Le montant de titres 1 293 593.64 € et le montant des mandats émis 396 426.57 €, sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2019 comptabilité commune.

## **Vote des taux des taxes :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux votés en 2019 :

- Taxe foncière (bâti) : 9,00
- Taxe foncière (non bâti) : 22,02

## **Travaux de renforcement du réseau électrique, participation financière de la commune :**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de renforcement des réseaux RUE DE LA BOURBONNERIE .

Ce projet consiste à renforcer le réseau basse tension existant, suite au permis de construire accordé à Brennus Habitat pour la création de 17 logements. Ce renforcement se fera en souterrain, dans la continuité du programme d'enfouissement des réseaux mis en place depuis plusieurs années par la collectivité.

Le projet comprend également des travaux sur le réseau téléphonique et des travaux d'éclairage public.

Le coût des travaux, estimé à 143 082.48€ TTC, est réparti entre la commune et le SDEY, en fonction de leur nature.

Le Conseil Municipal, s'engage, pour les travaux de plus de 15 000€ TTC, à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif, et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

### **Budget primitif communal 2020 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte dans son ensemble le budget primitif 2020 de la commune.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 888 382.10 €
- Section d'investissement : 441 748.50 €

### **Modifications statutaires :**

Madame le Maire expose que suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été créé entre la Communauté de Communes du Gâtinais et ses communes membres un Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sa composition est la suivante :

- 1 représentant titulaire par commune,
- 1 représentant suppléant par commune.

Il appartient donc au Conseil Municipal de chaque commune membre de procéder à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne au titre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Un représentant titulaire : Madame Louise CARTIER, Maire

Un représentant suppléant : Monsieur Pierre PRUE, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **Désignation des délégués auprès du SIVOM du Gâtinais Bourgogne :**

Madame le Maire invite les conseillers à procéder à la nomination des représentants de la commune auprès du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne :

Madame Louise CARTIER, délégué titulaire,

Madame Christelle LEMAITRE, délégué suppléant

Sont désignées, à l'unanimité des membres présents, représentants de la commune auprès du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne.

### **Questions diverses :**

Mme Brigitte PRISOT demande où en est la reprise des concessions au cimetière car un administré souhaiterait acquérir une concession à côté de celle de ses parents. La

procédure a été interrompue pendant la période de confinement mais sera reprise très prochainement.

M Bruno COUARD demande à ce que l'on se renseigne de savoir à qui appartient le tourne à gauche pour l'entrée du domaine car la réfection de la RD103 a été faite mais pas le tourne à gauche. Madame CARTIER répond qu'elle a reçu des représentants du Département en charge de l'entretien des chaussées pour signaler le problème. Le nécessaire sera fait.

M Robert BUZY signale qu'il a été interpellé par des administrés demandant que sa clôture en fil de fer barbelés soit retirée. Il rappelle que cette clôture existe depuis de nombreuses années et qu'elle était séparée de la chaussée par un fossé avant la création du trottoir. Il demande à Madame le Maire si la commune prendra en charge les travaux de remplacement et souhaite avoir la position de la Mairie par écrit. Il communiquera ensuite ce courrier à une personne qui dira ce qu'il doit faire.

Mme Christelle LEMAITRE revient sur la dangerosité de la clôture en fil de fer barbelés, elle a été contactée par des parents de jeunes enfants, souhaitant mettre en place une pétition.

Mme Brigitte PRISOT informe qu'on ne voit presque plus les panneaux de signalisation rue des Perthuisons, du fait de l'ampleur de certaines haies. Madame CARTIER informe que des courriers seront envoyés aux propriétaires de haies gênantes.

Mme Christelle LEMAITRE signale un énorme trou en bordure de la rue des Perthuisons, sur un terrain privé. Un courrier sera envoyé pour demander un signalement par balisage.

La séance est levée à 19h10

Mme Louise CARTIER 	M. Pierre PRUE 	M. Bruno COUARD 	Mme Brigitte PRISOT 
Mme Christelle LEMAITRE 	Mme Evelyne LEMAITRE 	M. Robert BUZY 	M. Patrick BONDOUX 
M. Serge DUMAS 	Mme Elisabeth SCHNEIDER 		